# UN SOCLE INSUFFISANT UN PACTE INACCEPTABLE



30 bis, rue des Boulets 75011

**Q** 01 44 64 72 61

contact@sudeducation75.org

sudeducation75.org

Sud éducation Paris

@sudeducparis

Les annonces du 21 avril de Macron confirment nos craintes sur la revalorisation : très insuffisant pour la partie inconditionnelle dite "Socle" et totalement inacceptable pour la partie "Pacte". Une véritable provocation ! L'inflation continue de grimper et la revalorisation du point d'indice cet été ne compense ni l'augmentation des prix ni le gel quasiment continu depuis 2010. Ne pas rattraper via le Socle une perte de pouvoir d'achat qui avoisine les 25% ces 20 dernières années incitera d'autant plus à accepter le Pacte : tâches supplémentaires contre bonus financier. Alors que dans l'enquête 2022 de la DEPP sur le bien-être au travail, la charge de travail est le 2 ème problème soulevé par les personnels après le pouvoir d'achat, imposer de travailler beaucoup plus pour gagner un peu plus est une provocation.

## Un « Socle » insuffisant

La partie inconditionnelle de la revalorisation est composée de trois parties :

- 1. l'augmentation de l'ISOE/ISAE (et indemnités correspondantes pour les CPE, psyEN et professeur·es documentalistes), pour les porter à 2550 bruts/an. Cela correspond à une augmentation de moins de 100€ nets par mois ;
- 2. l'augmentation de la prime d'attractivité jusqu'à l'échelon 7 selon le schéma suivant :

échelon 1 : + 795€	échelon 2 : + 667€	échelon 3 : + 1128€	échelon 4 : + 1146 €
échelon 5 : + 1521€	échelon 6 : + 1368€	échelon 7 : + 513€	échelon 8 et suivants : +0€

Les professeur·es contractuel·les ne peuvent compter que sur une augmentation de 300€ bruts de la prime d'attractivité!

**3.** des mesures de carrière : facilitation d'accès à la hors classe (passage d'un taux de promotion de 18% par an à 23% à terme) et à la classe exceptionnelle (fin de la limitation de la classe exceptionnelle à 10% du corps)

### Cette augmentation est très insuffisante,

- elle est de 1,9 milliard d'euros par année civile, ce qui est très peu rapporté à la masse salariale des personnels concernés ;
- cela se traduit par une moyenne de 5,5% par personnel, très loin des 10% promis par Macron pendant la campagne ;
- elle exclut les personnels non enseignants, notamment les AED et AESH.

Pendant ce temps, le budget de l'armée augmente de 3,1 milliards d'euros en 2024 tandis que celui du SNU s'élève à 140 millions. Le refus d'augmenter les personnels est un choix politique!

# Un « Pacte » inacceptable

La mouture finale du Pacte consiste à accepter 1, 2 ou 3 "missions" rémunérées chacune 1250 € bruts/an. Voici les missions en question, avec la quotité horaire exigée.

1250 € bruts / an =	Premier degré	Second degré
Tranche de 18h	soutien en 6e	remplacement de courte durée
Tranche de 24h	stages de réussite pdt les vacances, soutien renforcé aux élèves dans les écoles	devoirs faits, stages de réussite pdt les vacances, soutien renforcé aux élèves dans les écoles
Forfait annuel	coordination de projets CNR, ac- compagnement des élèves à be- soins éducatifs particuliers, coordi- nation du dispositif découverte des métiers dès la 5e	coordination de projets CNR, accom- pagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers, coordination du dispositif découverte des métiers dès la 5e

Pour les distribuer, les chef·fes d'établissement ou les directeurs·trices d'école devront identifier les "besoins" et présenter une répartition en Conseil pédagogique ou en Conseil des maîtres·ses. Ils·elles devront ensuite répartir en priorité les remplacements de courte durée et le soutien en 6e, avant de distribuer les pactes liés aux autres missions s'il en reste. La distribution des pactes sera faite par les chef·fes d'établissement, qui percevront 1000 euros pour cela, ou par les directions d'école en lien avec les IEN!

### Pour SUD, le projet de Pacte est inacceptable,

- il renforce les inégalités entre hommes et femmes, entre personnes dites valides et personnes en situation de handicap ou avec une santé fragile. Concrètement, les hommes de moins de 60 ans, sans charge de famille et en bonne santé seront, comme d'habitude, les premiers en lice ;
- il allonge le temps de travail, alors que les études montrent que les enseignant·es en France travaillent déjà plus de 43h par semaine ;
- il donne plus de pouvoir à la hiérarchie : chef·fes d'établissement et IEN, mais aussi aux directions d'école ;
- il entérine les suppressions de postes de remplaçant·es et, dans le 1 er degré, le démantèlement des RASED.

# Refusons le Pacte et sa logique !

SUD éducation appelle les personnels à :

- définir des revendications et moyens d'action pour **obtenir de vraies augmentations de sa- laires, pour tous les personnels** ;
- débattre du caractère néfaste du Pacte et **décider collectivement de son refus pur et simple** dans les écoles et établissements ;
- porter en CA, par des pétitions etc., le refus du Pacte et les revendications salariales.

SUD éducation rappelle que le Pacte ne peut être imposé à aucun personnel et se tient à disposition pour argumenter, mobiliser et défendre les collègues qui subiraient des pressions.